

Pouvoir d'emprunt

Pourquoi demandons-nous trois milliards de moins que le gouvernement précédent, monsieur l'Orateur? Ce n'est pas uniquement parce que nous avons le plus efficace président du Conseil du Trésor (M. Stevens) au monde, bien que ce soit là une des raisons.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je vous l'affirme, monsieur l'Orateur, ceux qui accusent un excédent de dépenses sur leurs budgets tremblent dans leurs petits souliers lorsqu'ils sont devant le président du Conseil du Trésor.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je doute que nous ayons encore besoin d'argent dans les années à venir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le président du Conseil du Trésor a l'intention d'établir de nouveaux objectifs pour quiconque lui succédera. Pourquoi n'avons-nous besoin que de sept milliards de dollars? Eh bien, c'est que nous avons utilisé les emprunts autorisés les années précédentes et qui n'avaient pas encore servi. Le gouvernement avait bien caché le fait qu'il ne s'était pas servi de certains de ces pouvoirs d'emprunt des années précédentes. Ces pouvoirs, obtenus dans le passé, n'étaient pas annulés d'office à la fin de l'année financière. Toutefois, monsieur l'Orateur, ces pouvoirs non employés durant de nombreuses années par nos collègues d'en face, nous les avons découverts; toutefois, ils ont été rapidement épuisés. Si nous ne les utilisons pas aussi rapidement, j'imagine que nous ne présenterions pas une mesure de ce genre à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons besoin de nouveaux pouvoirs d'emprunt pour nous permettre de mener à bonne fin les programmes financiers de l'année en cours et pour couvrir les dépenses imprévues.

Aucun gouvernement de l'histoire du Canada n'avait annoncé autant de programmes en si peu de temps, surtout dans le domaine financier. Le 26 juillet, j'ai déclaré que nous étions en train de déterminer quels seraient nos besoins financiers pour l'année en cours et qu'ils s'élèveraient probablement à 10 milliards de dollars plutôt qu'à 10,750 millions de dollars comme le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) l'avait prévu. Jusqu'ici cette année, et nous espérons que cela continuera, nous avons rassemblé des fonds s'élevant à 4.3 milliards de dollars grâce à la dette négociable. Ne me demandez cependant pas de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est tout un aveu.

M. Chrétien: Est-ce ainsi que vous faisiez les choses à Terre-Neuve?

M. Crosbie: Cette somme représente 1.1 milliard de dollars de bons du Trésor et 3.2 milliard de dollars de bons négociables émis sur le marché canadien. Le pouvoir d'emprunt que nous demandons maintenant...

M. Chrétien: C'est vraiment tout un aveu.

[M. Crosbie.]

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, ce qui me distingue de mon prédécesseur, c'est que je le reconnais quand je ne sais pas quelque chose et que lui ne l'a jamais fait.

M. Chrétien: Je savais de quoi je parlais.

M. Crosbie: J'ai dû faire très peu d'aveux de ce genre dans ma vie.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les pouvoirs d'emprunt que nous demandons maintenant, de même que les pouvoirs d'emprunt obtenus par le passé et qui n'ont pas encore été utilisés, devraient nous permettre de mener à bonne fin le programme financier que nous ont légué les députés d'en face pour le reste de l'année financière en cours et de couvrir nos dépenses imprévues. Nous pourrions notamment utiliser les marges de crédit de réserve prévues par l'honorable représentant. Le programme de la dette pour le reste de l'année comprend la campagne des obligations d'épargne du Canada de 1979-1980 qui est maintenant en cours.

Tout le pouvoir d'emprunt autorisé et non utilisé prévu par cette nouvelle loi pour cette année et auquel le cabinet, c'est-à-dire le gouverneur en conseil, n'aura pas eu recours sera annulé le 31 mars 1980 conformément à l'article 37 de la loi sur l'administration financière. Nous ne cherchons pas à obtenir des pouvoirs d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir l'intention de nous en servir. Ces pouvoirs expireront le 31 mars 1980 et il nous faudra donc revenir à la Chambre pour en demander de nouveaux, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous n'avons pas peur de revenir à la Chambre parce que nous croyons que les gens d'en face, après avoir passé 16 ans au pouvoir, savent bien qu'il faut administrer le pays et n'essayeront pas de retarder indûment les mesures que nous proposerons à la Chambre.

Une voix: Pas plus que ne l'ont fait les conservateurs.

M. Crosbie: J'avais commenté l'année dernière un bill traitant de pouvoirs d'emprunt qui avait été présenté à la Chambre, mais ce n'était pas le même genre de bill. Je m'étais senti insulté quand ce bill avait été présenté à la Chambre à cause du ministre des Finances de l'époque, qui a l'air de rouspéter; on s'était moqué alors des droits du Parlement, et je l'avais vu rire et ricaner quand il avait demandé à la Chambre le droit d'emprunter pour une année à l'avance sans avoir présenté de budget à la Chambre. Aucun budget n'avait été déposé et nous ne pouvions absolument pas juger si les projections des besoins de trésorerie étaient exactes. Maintenant, je vois qu'il est morose et qu'il a des remords.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'avais critiqué cette façon de faire l'année dernière. Maintenant que nous sommes au pouvoir, nous mettons en application les principes que nous avons énoncés dans l'opposition. Nous ne sommes pas inconséquents et c'est pourquoi je présente une mesure législative qui m'obligera à revenir ici. Je souhaiterais ne pas avoir dit ce que j'ai dit l'année dernière, mais je l'ai fait.